

BUREAU DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 13 décembre à 18h00

Date d'envoi de la convocation : le 7 décembre 2023

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 25 pour 34 voix

Délibération N° 1 : Candidature du syndicat mixte du Parc naturel régional du Pilat en tant que structure porteuse de l'animation des Sites Natura 2000

Étaient présents :

Mme BRUNON Martine	Déléguee de la Commune de Saint-Régis-du-Coin
M. BRUYAS Lucien	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
M. CHAMPANHET Bernard	Délégué de la Ville d'Annonay
M. CORVAISIER Robert	Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat
Mme FAVRE-BAC Lisa	Délégué de la Commune de Pélussin
M. GONON Christophe	Délégué de la Commune de Tupin-et-Semons
M. HAMMOU OU ALI Brahim	Délégué de la Ville de la Ricamarie
M. MANDON Emmanuel	Délégué de la Région Auvergne-Rhône-Alpes
M. MARION Philippe	Délégué du Département du Rhône
Mme MAZOYER Martine	Déléguee de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
Mme PEYSSELO Valérie	Délégué du Département de la Loire
M. POLETTI Jean-Louis	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
M. PORCHEROT Jean-Philippe	Délégué de Saint-Étienne Métropole
M. RAULT Serge	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
Mme ROBIN Christine	Déléguee de la Communauté de communes des Monts du Pilat
M. SOY Laurent	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
M. THOMAS Luc	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
M. ZILLIOX Charles	Délégué de la Commune de Bessey - Président

A donné pouvoir :

M. CINIÉRI Dino

À M. ZILLIOX Charles

Étaient absents :

Mme BONNET-FERRAND	Déléguee de la Région Auvergne-Rhône-Alpes
Mme CALACIURA Stéphanie	Déléguee du Département de la Loire
Mme DEHAN Nathalie	Déléguee du Grand Lyon-Givors
Mme FAYOLLE Sylvie	Déléguee de Saint-Étienne Métropole
M. MASSARDIER Alexandre	Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat
Mme SEMACHE Nadia	Déléguee du Département de la Loire

Assistaient également à la réunion :

MM Michel FOREST et Patrick VEYRE	Amis du Parc
Mme Sandrine GARDET	Directrice du Parc
Mme Marie MOTTOT	Directrice adjointe du Parc
Mme Marie VIDAL-CELARIER	Responsable pôle Moyens généraux

Objet :Candidature du syndicat mixte du parc du Pilat en tant que structure porteuse de l'animation des sites Natura 2000

Le territoire du Parc du Pilat est concerné par 4 sites Natura 2000 :

- « Tourbières du Pilat et Landes de Chaussitre » (FR 820 1761)
- « Crêts du Pilat » (FR 820 1760)
- « Vallée de l'Ondenon, contreforts nord du Pilat » (FR 820 1762)
- « Vallons et combes du Pilat rhodanien » (FR 820 2008)

L'animation de ces sites est assurée par le Parc du Pilat depuis leur mise en place.

Depuis le 1^{er} janvier 2023, la Région Auvergne-Rhône-Alpes est désormais en charge de la gestion des sites Natura 2000 à la place de l'État.

Dans le cadre de la réorganisation des services inhérente à cette prise de compétence, la structure porteuse de l'animation des sites doit être de nouveau désignée officiellement auprès de la Région. Une phase d'appel à candidature est en cours auprès des collectivités concernées. Les candidatures reçues par la Région seront soumises à validation du comité de pilotage inter-sites Natura 2000 par consultation écrite.

Le Parc du Pilat est la structure porteuse historique de l'animation des 4 sites Natura 2000 mentionnés ci-dessus. Ainsi, il est proposé de soumettre la candidature du Parc du Pilat auprès de la Région en tant que structure porteuse pour ces 4 sites.

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la candidature du Parc du Pilat auprès de la Région, en tant que structure porteuse des 4 sites Natura 2000 précités.

.....

Pour extrait certifié conforme
le 13 décembre 2023,

Le Président,

Charles ZILLIOX

BUREAU DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 13 décembre à 18h00

Date d'envoi de la convocation : le 7 décembre 2023

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 25 pour 34 voix

Délibération N° 2 : Dossier de demande de financements pour des actions portées par le Parc du Pilat – Animation des sites Natura 2000 pour l'année 2024

Étaient présents :

Mme BRUNON Martine	Déléguee de la Commune de Saint-Régis-du-Coin
M. BRUYAS Lucien	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
M. CHAMPANHET Bernard	Délégué de la Ville d'Annonay
M. CORVAISIER Robert	Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat
Mme FAVRE-BAC Lisa	Délégué de la Commune de Pélussin
M. GONON Christophe	Délégué de la Commune de Tupin-et-Semons
M. HAMMOU OU ALI Brahim	Délégué de la Ville de la Ricamarie
M. MANDON Emmanuel	Délégué de la Région Auvergne-Rhône-Alpes
M. MARION Philippe	Délégué du Département du Rhône
Mme MAZOYER Martine	Déléguée de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
Mme PEYSSELON Valérie	Déléguée du Département de la Loire
M. POLETTI Jean-Louis	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
M. PORCHEROT Jean-Philippe	Délégué de Saint-Étienne Métropole
M. RAULT Serge	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
Mme ROBIN Christine	Déléguée de la Communauté de communes des Monts du Pilat
M. SOY Laurent	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
M. THOMAS Luc	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
M. ZILLIOX Charles	Délégué de la Commune de Bessey - Président

A donné pouvoir :

M. CINIÉRI Dino

À M. ZILLIOX Charles

Étaient absents :

Mme BONNET-FERRAND	Déléguée de la Région Auvergne-Rhône-Alpes
Mme CALACIURA Stéphanie	Déléguée du Département de la Loire
Mme DEHAN Nathalie	Déléguée du Grand Lyon-Givors
Mme FAYOLLE Sylvie	Déléguée de Saint-Étienne Métropole
M. MASSARDIER Alexandre	Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat
Mme SEMACHE Nadia	Déléguée du Département de la Loire

Assistaient également à la réunion :

MM Michel FOREST et Patrick VEYRE	Amis du Parc
Mme Sandrine GARDET	Directrice du Parc
Mme Marie MOTTOT	Directrice adjointe du Parc
Mme Marie VIDAL-CELARIER	Responsable pôle Moyens généraux

Objet : Dossier de demande de financements pour des actions portées par le Parc du Pilat – Animation des sites Natura 2000 pour l’année 2024

Le territoire du Parc du Pilat est concerné par 4 sites Natura 2000 :

- « Tourbières du Pilat et Landes de Chaussitre » (FR 820 1761)
- « Crêts du Pilat » (FR 820 1760)
- « Vallée de l’Ondenon, contreforts nord du Pilat » (FR 820 1762)
- « Vallons et combes du Pilat rhodanien » (FR 820 2008)

L’animation de ces sites est assurée par le Parc du Pilat depuis leur mise en place. Pour 2023, il est envisagé de mener les actions suivantes :

- Suivi et animation générale
- Accompagnement et formation des acteurs pour une meilleure prise en compte de la biodiversité sur les sites
- Organisation et suivi de chantiers de restauration écologique
- Sensibilisation et communication auprès des propriétaires, des élus, et du grand-public
- Accompagnement des porteurs de projets susceptibles d’impacter négativement les sites,
- Veille à la cohérence des politiques publiques et programmes d’actions sur les sites.

0,8 ETP réparti entre plusieurs agents du Parc seront dédiés à la mise en œuvre de ces missions pour l’année 2024.

Le coût total de ce projet s’élève à environ 45 000 € et représente le salaire des agents, les frais professionnels engagés, ainsi que des prestations permettant la mise en œuvre des DOCOBs.

Le montant exact du projet est fixé à **47 508,72 € TTC**.

Le budget prévisionnel

Pour financer les actions d’animation des sites Natura 2000 en 2024, le plan de financement proposé est le suivant :

- **Région : 23 754,36 €**
- **Europe (FEADER 7.63) : 23 754,36 €**

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré, à l’unanimité, émet un avis favorable sur ce dossier et son plan de financement et autorise Monsieur le Président à solliciter les subventions correspondantes et à signer tout document s’y rapportant.

.....

Pour extrait certifié conforme
le 13 décembre 2023,

Le Président,

Charles ZILLIOX

BUREAU DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 13 décembre à 18h00

Date d'envoi de la convocation : le 7 décembre 2023

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 25 pour 34 voix

Délibération N° 3 : Dossier de demande de financements pour des actions portées par le Parc du Pilat – Fonds Chaleur Territorial: Signature du contrat avec l'ADEME 2024-2027

Étaient présents :

Mme BRUNON Martine	Déléguee de la Commune de Saint-Régis-du-Coin
M. BRUYAS Lucien	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
M. CHAMPANHET Bernard	Délégué de la Ville d'Annonay
M. CORVAISIER Robert	Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat
Mme FAVRE-BAC Lisa	Délégué de la Commune de Pélussin
M. GONON Christophe	Délégué de la Commune de Tupin-et-Semons
M. HAMMOU OU ALI Brahim	Délégué de la Ville de la Ricamarie
M. MANDON Emmanuel	Délégué de la Région Auvergne-Rhône-Alpes
M. MARION Philippe	Délégué du Département du Rhône
Mme MAZOYER Martine	Déléguee de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
Mme PEYSSELO Valérie	Déléguee du Département de la Loire
M. POLETTI Jean-Louis	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
M. PORCHEROT Jean-Philippe	Délégué de Saint-Étienne Métropole
M. RAULT Serge	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
Mme ROBIN Christine	Déléguee de la Communauté de communes des Monts du Pilat
M. SOY Laurent	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
M. THOMAS Luc	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
M. ZILLIOX Charles	Délégué de la Commune de Bessey - Président

A donné pouvoir :

M. CINIÉRI Dino

À M. ZILLIOX Charles

Étaient absents :

Mme BONNET-FERRAND	Déléguee de la Région Auvergne-Rhône-Alpes
Mme CALACIURA Stéphanie	Déléguee du Département de la Loire
Mme DEHAN Nathalie	Déléguee du Grand Lyon-Givors
Mme FAYOLLE Sylvie	Déléguee de Saint-Étienne Métropole
M. MASSARDIER Alexandre	Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat
Mme SEMACHE Nadia	Déléguee du Département de la Loire

Assistaient également à la réunion :

MM Michel FOREST et Patrick VEYRE	Amis du Parc
Mme Sandrine GARDET	Directrice du Parc
Mme Marie MOTTOT	Directrice adjointe du Parc
Mme Marie VIDAL-CELARIER	Responsable pôle Moyens généraux

Le Président,

Charles ZILLIOX

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-254200363-20231213-3D_Fds_Chaleur-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2023

Publication : 19/12/2023

BUREAU DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 13 décembre à 18h00

Date d'envoi de la convocation : le 7 décembre 2023

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 25 pour 34 voix

**Délibération N° 4 : Dossier de demande de financements pour des actions portées par le Parc du Pilat –
Élaboration d'un schéma directeur des énergies renouvelables du Pilat**

Étaient présents :

Mme BRUNON Martine	Déléguee de la Commune de Saint-Régis-du-Coin
M. BRUYAS Lucien	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
M. CHAMPANHET Bernard	Délégué de la Ville d'Annonay
M. CORVAISIER Robert	Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat
Mme FAVRE-BAC Lisa	Délégué de la Commune de Pélussin
M. GONON Christophe	Délégué de la Commune de Tupin-et-Semons
M. HAMMOU OU ALI Brahim	Délégué de la Ville de la Ricamarie
M. MANDON Emmanuel	Délégué de la Région Auvergne-Rhône-Alpes
M. MARION Philippe	Délégué du Département du Rhône
Mme MAZOYER Martine	Déléguee de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
Mme PEYSSELON Valérie	Déléguée du Département de la Loire
M. POLETTI Jean-Louis	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
M. PORCHEROT Jean-Philippe	Délégué de Saint-Étienne Métropole
M. RAULT Serge	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
Mme ROBIN Christine	Déléguee de la Communauté de communes des Monts du Pilat
M. SOY Laurent	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
M. THOMAS Luc	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
M. ZILLIOX Charles	Délégué de la Commune de Bessey – Président

A donné pouvoir :

M. CINIÉRI Dino

À M. ZILLIOX Charles

Étaient absents :

Mme BONNET-FERRAND	Déléguee de la Région Auvergne-Rhône-Alpes
Mme CALACIURA Stéphanie	Déléguee du Département de la Loire
Mme DEHAN Nathalie	Déléguee du Grand Lyon-Givors
Mme FAYOLLE Sylvie	Déléguee de Saint-Étienne Métropole
M. MASSARDIER Alexandre	Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat
Mme SEMACHE Nadia	Déléguee du Département de la Loire

Assistaient également à la réunion :

MM Michel FOREST et Patrick VEYRE	Amis du Parc
Mme Sandrine GARDET	Directrice du Parc
Mme Marie MOTTOT	Directrice adjointe du Parc
Mme Marie VIDAL-CELARIER	Responsable pôle Moyens généraux

**Objet : Dossier de demande de financements pour des actions portées par le Parc du Pilat –
Élaboration d'un schéma directeur des énergies renouvelables du Pilat**

Les élus de l'inter-commission paysage-climat ont approuvé le principe de la réalisation d'un **schéma directeur des énergies renouvelables** sur le territoire du Pilat.

Ce schéma directeur permettrait de réaliser un état des lieux des productions d'EnR du territoire et des espaces à potentiel. En effet, la production d'énergie renouvelable représente actuellement seulement 12 % de la consommation locale (162 GWh sur 1381 GWh – production EnR constituée à 70 % de bois-énergie) et le territoire vise 70 % à horizon 2050 (TEPOS).

Lors du Bureau du 6 septembre, il avait été validé le lancement d'une consultation dans le cadre d'un marché à procédure adaptée pour retenir un bureau d'études pouvant réaliser ce schéma.

Pour financer ce projet, il est envisagé de solliciter la Région et l'ADEME.

Le budget de cette action s'élève à 89 306 €.

Le plan de financement proposé est le suivant :

- ADEME : 62 514,20 €
- Région : 12 328 €
- Autofinancement Parc : 14 463,80 €

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- émet un avis favorable sur ce dossier et son plan de financement.
- donne mandat au Président pour engager les demandes de financements correspondants et signer tout document s'y rapportant.

.....

Pour extrait certifié conforme
le 13 décembre 2023,

Le Président,

Charles ZILLIOX

Objet : Dossier de demande de financements pour des actions portées par d'autres maîtres d'ouvrage que le Parc – Mise en place d'un sentier d'interprétation « les empreintes du temps » sur la commune de Saint-Pierre-de-Boeuf

Au cours de l'année 2017, l'association « La mémoire péribocienne » a créé un jeu de piste pour faire découvrir le patrimoine du village lors d'un week-end festif. Fort de cette expérience et de l'intérêt suscité, l'association, en collaboration étroite avec la Commune de Saint-Pierre-de-Boeuf, souhaite pérenniser cette découverte du village par la réalisation d'un parcours d'interprétation.

L'opération consiste à faire découvrir le patrimoine communal à travers une balade touristique dans les rues de Saint-Pierre de Boeuf jusqu'au hameau de Chézenas. Un sentier d'interprétation permettra de découvrir 16 lieux emblématiques du village. Chaque lieu sera pourvu d'un panneau explicatif, en cohérence avec la charte d'interprétation en vigueur sur le Parc du Pilat.

Deux boucles seront proposées : une plus accessible qui regroupera 11 points à découvrir et une boucle complète, plus longue, qui comprendra la totalité des 16 points.

Une feuille de route sera également éditée pour guider les marcheurs.

Il s'agit d'une opération d'investissement dont le montant total est de 6 728 € HT.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

- Région Auvergne-Rhône-Alpes (future convention avec le Parc) :80 % soit 5 382 €
- Autofinancement de la Commune de Saint-Pierre-de-Boeuf (20 %) : 1 346 €

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré, par 24 voix pour et 1 abstention :

- émet un avis favorable sur ce dossier et son plan de financement
- valide l'accompagnement financier dans le cadre de la future convention entre le Parc du Pilat et la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

.....

Pour extrait certifié conforme
le 13 décembre 2023,

Le Président,

Charles ZILLIOX

BUREAU DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 13 décembre à 18h00

Date d'envoi de la convocation : le 7 décembre 2023

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 25 pour 34 voix

Délibération N°6 : Avenant à la convention financière de partenariat dans le cadre de la mutualisation d'un poste de géomaticien

Étaient présents :

Mme BRUNON Martine	Déléguee de la Commune de Saint-Régis-du-Coin
M. BRUYAS Lucien	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
M. CHAMPANHET Bernard	Délégué de la Ville d'Annonay
M. CORVAISIER Robert	Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat
Mme FAVRE-BAC Lisa	Délégué de la Commune de Pélussin
M. GONON Christophe	Délégué de la Commune de Tupin-et-Semons
M. HAMMOU OU ALI Brahim	Délégué de la Ville de la Ricamarie
M. MANDON Emmanuel	Délégué de la Région Auvergne-Rhône-Alpes
M. MARION Philippe	Délégué du Département du Rhône
Mme MAZOYER Martine	Déléguée de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
Mme PEYSSELO Valérie	Déléguée du Département de la Loire
M. POLETTI Jean-Louis	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
M. PORCHEROT Jean-Philippe	Délégué de Saint-Étienne Métropole
M. RAULT Serge	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
Mme ROBIN Christine	Déléguée de la Communauté de communes des Monts du Pilat
M. SOY Laurent	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
M. THOMAS Luc	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
M. ZILLIOX Charles	Délégué de la Commune de Bessey – Président

A donné pouvoir :

M. CINIÉRI Dino

À M. ZILLIOX Charles

Étaient absents :

Mme BONNET-FERRAND	Déléguée de la Région Auvergne-Rhône-Alpes
Mme CALACIURA Stéphanie	Déléguée du Département de la Loire
Mme DEHAN Nathalie	Déléguée du Grand Lyon-Givors
Mme FAYOLLE Sylvie	Déléguée de Saint-Étienne Métropole
M. MASSARDIER Alexandre	Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat
Mme SEMACHE Nadia	Déléguée du Département de la Loire

Assistaient également à la réunion :

MM Michel FOREST et Patrick VEYRE	Amis du Parc
Mme Sandrine GARDET	Directrice du Parc
Mme Marie MOTTOT	Directrice adjointe du Parc
Mme Marie VIDAL-CELARIER	Responsable pôle Moyens généraux

Objet : Avenant à la convention financière de partenariat dans le cadre de la mutualisation d'un poste de géomaticien

Depuis 2021, le Parc du Pilat et les Parcs du Vercors, Livradois-Forez, Haut-Jura, Volcans d'Auvergne et Massif des Bauges mutualisent un poste de géomaticien/administrateur SIG.

L'agent est employé par le Parc du Pilat et hébergé dans les locaux du Parc du Vercors.

Compte tenu du statut de l'agent en question (contrat à durée déterminée), il n'a pas été possible juridiquement de procéder par une mise à disposition de personnel.

La formule de la prestation a donc été privilégiée.

Le Parc de la Chartreuse souhaiterait aussi bénéficier de cette mutualisation. Quant au Parc du Livradois-Forez, sa volonté est de doubler le nombre de jours consacrés par l'agent.

Il est donc nécessaire de modifier la convention financière de partenariat pour intégrer ces nouvelles dispositions. Il est proposé de procéder par avenant.

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- émet un avis favorable sur l'avenant proposé, à venir.
- autorise Monsieur le Président à le signer.

.....

Pour extrait certifié conforme
le 13 décembre 2023,

Le Président,

Charles ZILLIOX

BUREAU DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 13 décembre à 18h00

Date d'envoi de la convocation : le 7 décembre 2023

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 25 pour 34 voix

Délibération N°7 : Convention pour la mise à disposition de locaux auprès de l'ONF

Étaient présents :

Mme BRUNON Martine	Déléguee de la Commune de Saint-Régis-du-Coin
M. BRUYAS Lucien	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
M. CHAMPANHET Bernard	Délégué de la Ville d'Annonay
M. CORVAISIER Robert	Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat
Mme FAVRE-BAC Lisa	Délégué de la Commune de Pélussin
M. GONON Christophe	Délégué de la Commune de Tupin-et-Semons
M. HAMMOU OU ALI Brahim	Délégué de la Ville de la Ricamarie
M. MANDON Emmanuel	Délégué de la Région Auvergne-Rhône-Alpes
M. MARION Philippe	Délégué du Département du Rhône
Mme MAZOYER Martine	Déléguée de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
Mme PEYSSELON Valérie	Déléguée du Département de la Loire
M. POLETTI Jean-Louis	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
M. PORCHEROT Jean-Philippe	Délégué de Saint-Étienne Métropole
M. RAULT Serge	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
Mme ROBIN Christine	Déléguée de la Communauté de communes des Monts du Pilat
M. SOY Laurent	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
M. THOMAS Luc	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
M. ZILLIOX Charles	Délégué de la Commune de Bessey – Président

A donné pouvoir :

M. CINIÉRI Dino

À M. ZILLIOX Charles

Étaient absents :

Mme BONNET-FERRAND	Déléguée de la Région Auvergne-Rhône-Alpes
Mme CALACIURA Stéphanie	Déléguée du Département de la Loire
Mme DEHAN Nathalie	Déléguée du Grand Lyon-Givors
Mme FAYOLLE Sylvie	Déléguée de Saint-Étienne Métropole
M. MASSARDIER Alexandre	Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat
Mme SEMACHE Nadia	Déléguée du Département de la Loire

Assistaient également à la réunion :

MM Michel FOREST et Patrick VEYRE	Amis du Parc
Mme Sandrine GARDET	Directrice du Parc
Mme Marie MOTTOT	Directrice adjointe du Parc
Mme Marie VIDAL-CELARIER	Responsable pôle Moyens généraux

Objet : Convention pour la mise à disposition de locaux auprès de l'ONF

La Commune de Pélussin mettait à disposition un bureau à l'Office national des forêts, pour un de ses agents.

La convention arrive à échéance et la Mairie ne souhaite pas poursuivre.

Le Parc du Pilat dispose d'un bureau, qui serait partagé avec l'actuel Chargé de mission Forêt. Il a été proposé à l'ONF pour accueillir un de ses agents.

Une convention prévoit les modalités financières de cette mise à disposition. Il est ainsi prévu de facturer la location annuelle du bureau pour un montant de 800 €, les coûts de fonctionnement (entretien, chauffage et électricité) estimés à 285 € et les frais de reprographie au réel.

Cette mise à disposition débiterait au 1^{er} février 2024.

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- émet un avis favorable sur la mise à disposition d'un bureau à l'ONF.
- autorise Monsieur le Président à signer la convention à venir.

.....

Pour extrait certifié conforme
le 13 décembre 2023,

Le Président,

Charles ZILLIOX

BUREAU DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 13 décembre à 18h00

Date d'envoi de la convocation : le 7 décembre 2023

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 25 pour 34 voix

Délibération N°8 : Convention de partenariat avec les Cyclotouristes Annonéens : Mise à disposition d'équipement pour personnes en situation de handicap

Étaient présents :

Mme BRUNON Martine	Déléguee de la Commune de Saint-Régis-du-Coin
M. BRUYAS Lucien	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
M. CHAMPANHET Bernard	Délégué de la Ville d'Annonay
M. CORVAISIER Robert	Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat
Mme FAVRE-BAC Lisa	Délégué de la Commune de Pélussin
M. GONON Christophe	Délégué de la Commune de Tupin-et-Semons
M. HAMMOU OU ALI Brahim	Délégué de la Ville de la Ricamarie
M. MANDON Emmanuel	Délégué de la Région Auvergne-Rhône-Alpes
M. MARION Philippe	Délégué du Département du Rhône
Mme MAZOYER Martine	Déléguée de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
Mme PEYSSELON Valérie	Déléguée du Département de la Loire
M. POLETTI Jean-Louis	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
M. PORCHEROT Jean-Philippe	Délégué de Saint-Étienne Métropole
M. RAULT Serge	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
Mme ROBIN Christine	Déléguée de la Communauté de communes des Monts du Pilat
M. SOY Laurent	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
M. THOMAS Luc	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
M. ZILLIOX Charles	Délégué de la Commune de Bessey – Président

A donné pouvoir :

M. CINIÉRI Dino

À M. ZILLIOX Charles

Étaient absents :

Mme BONNET-FERRAND	Déléguée de la Région Auvergne-Rhône-Alpes
Mme CALACIURA Stéphanie	Déléguée du Département de la Loire
Mme DEHAN Nathalie	Déléguée du Grand Lyon-Givors
Mme FAYOLLE Sylvie	Déléguée de Saint-Étienne Métropole
M. MASSARDIER Alexandre	Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat
Mme SEMACHE Nadia	Déléguée du Département de la Loire

Assistaient également à la réunion :

MM Michel FOREST et Patrick VEYRE	Amis du Parc
Mme Sandrine GARDET	Directrice du Parc
Mme Marie MOTTOT	Directrice adjointe du Parc
Mme Marie VIDAL-CELARIER	Responsable pôle Moyens généraux

Objet : Convention de partenariat avec les Cyclotouristes Annonéens : Mise à disposition d'équipement pour personnes en situation de handicap

Dans le cadre de ses actions visant à favoriser les loisirs doux et en particulier l'itinérance, le Parc naturel régional du Pilat a souhaité participer au programme animé par IPAMAC sur la valorisation des itinérances.

Plus spécifiquement, le Parc du Pilat – aux côtés du PNR de Millevaches et du Parc national des Cévennes – a fait le choix de s'engager dans une expérimentation autour du thème « Itinérance et handicap ».

Cela s'est traduit en 2021 par :

- Une réflexion autour de la création de séjours avec les acteurs de la thématique
- d'une phase d'expérimentation des séjours identifiés

Dans la continuité de ce projet l'IPAMAC a fait l'acquisition d'équipements adaptés pour le compte du Parc du Pilat.

Après étude du modèle de mise à disposition, de recherche d'associations et structures intéressées par l'équipement adapté ayant une activité liée au cycle ou cycle adapté ; il est proposé de valider une convention de partenariat avec les Cyclotouristes Annonéens pour une durée de deux ans. Elle concerne la mise à disposition et l'utilisation d'une 3^e roue dans le cadre de ses sorties accompagnées (touristiques et sociales) en « vélos adaptés ».

La 3^e roue est un matériel électrique qui peut être adapté à un fauteuil roulant et ainsi permettre aux personnes en situation de handicap de participer à des sorties accompagnées par des vélos.

Ce matériel, d'un coût 7 083,05 € TTC a été pris en charge par IPAMAC.

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- émet un avis favorable sur la convention de mise à disposition de la 3^e roue
- autorise Monsieur le Président à signer la convention.

.....

Pour extrait certifié conforme
le 13 décembre 2023,

Le Président,

Charles ZILLIOX

BUREAU DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 13 décembre à 18h00

Date d'envoi de la convocation : le 7 décembre 2023

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 25 pour 34 voix

Délibération N°9 : Signature de la Charte biodiversité en soutien de la dynamique de la stratégie biodiversité de Saint-Étienne Métropole

Étaient présents :

Mme BRUNON Martine	Députée de la Commune de Saint-Régis-du-Coin
M. BRUYAS Lucien	Député de Vienne Condrieu Agglomération
M. CHAMPANHET Bernard	Député de la Ville d'Annonay
M. CORVAISIER Robert	Député de la Communauté de communes des Monts du Pilat
Mme FAVRE-BAC Lisa	Député de la Commune de Pélussin
M. GONON Christophe	Député de la Commune de Tupin-et-Semons
M. HAMMOU OU ALI Brahim	Député de la Ville de la Ricamarie
M. MANDON Emmanuel	Député de la Région Auvergne-Rhône-Alpes
M. MARION Philippe	Député du Département du Rhône
Mme MAZOYER Martine	Députée de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
Mme PEYSSELO Valérie	Députée du Département de la Loire
M. POLETTI Jean-Louis	Député de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
M. PORCHEROT Jean-Philippe	Député de Saint-Étienne Métropole
M. RAULT Serge	Député de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
Mme ROBIN Christine	Députée de la Communauté de communes des Monts du Pilat
M. SOY Laurent	Député de Vienne Condrieu Agglomération
M. THOMAS Luc	Député de Vienne Condrieu Agglomération
M. ZILLIOX Charles	Député de la Commune de Bessey – Président

A donné pouvoir :

M. CINIÉRI Dino

À M. ZILLIOX Charles

Étaient absents :

Mme BONNET-FERRAND	Députée de la Région Auvergne-Rhône-Alpes
Mme CALACIURA Stéphanie	Députée du Département de la Loire
Mme DEHAN Nathalie	Députée du Grand Lyon-Givors
Mme FAYOLLE Sylvie	Députée de Saint-Étienne Métropole
M. MASSARDIER Alexandre	Député de la Communauté de communes des Monts du Pilat
Mme SEMACHE Nadia	Députée du Département de la Loire

Assistaient également à la réunion :

MM Michel FOREST et Patrick VEYRE	Amis du Parc
Mme Sandrine GARDET	Directrice du Parc
Mme Marie MOTTOT	Directrice adjointe du Parc
Mme Marie VIDAL-CELARIER	Responsable pôle Moyens généraux

Objet : Signature de la Charte biodiversité en soutien de la dynamique de la stratégie biodiversité de Saint-Étienne Métropole

Saint-Étienne Métropole s'est engagé dans une stratégie biodiversité en juin 2023. Saint-Étienne Métropole invite ces partenaires techniques ou les collectivités à s'impliquer dans la mise en œuvre de cette charte qui se décline en 7 axes :

Axe 1 – protéger et restaurer les trames écologiques pour participer à limiter le réchauffement climatique et l'érosion de la biodiversité

Axe 2 – Aménager un territoire résilient en s'appuyant sur des solutions fondées sur la nature

Axe 3 – Renforcer la nature dans les zones urbanisées

Axe 4 – Valoriser la biodiversité comme un atout pour le développement social et économique

Axe 5 – Informer pour mobiliser tous les acteurs du territoire à agir et associer la société civile et les partenaires

Axe 6 – Poursuivre l'amélioration des connaissances et de l'innovation sur la biodiversité, soutenir la recherche et l'innovation dans ce domaine

Axe 7 – Mettre en œuvre la stratégie métropolitaine pour la biodiversité et les trames vertes et bleues avec les moyens organisationnels, humains et financiers adaptés.

Un travail visant à harmoniser les actions entre le Parc du Pilat et Saint-Étienne Métropole a eu lieu durant cette démarche. Le Parc du Pilat s'engage à accompagner les communes de Saint-Étienne Métropole sur le Parc dans la mise en œuvre de la stratégie biodiversité de Saint-Étienne Métropole et restera l'interlocuteur principal pour le volet biodiversité.

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré à l'unanimité émet un avis favorable sur la signature de la Charte biodiversité et autorise Monsieur le Président à la signer.

.....

Pour extrait certifié conforme
le 13 décembre 2023,

Le Président,

Charles ZILLIOX